

LOCATION DES SALLES COMMUNALES - TARIFS EN EUROS

tarif 2025
Les salles doivent être rendues ménage fait.

Tarif été (1^{er} avril – 31 oct) Tarif hiver (1er nov – 31 mars) - La date du 1er jour de location déterminera la saison.
Forfait chauffage (75 euros) pour les syndicats, les collectivités territoriales, les organismes à caractère humanitaire,
les réunions électorales sous réserve de disponibilité.

Espace Albert Sauvée capacité 199 personnes Fin d'utilisation : 1h du matin - 2 h sur dérogation			Associations	Professionnels (réunion - formation)	particuliers
			gratuité pour les associations de la commune sur une date dans l'année pour un évènement ouvert à tous.		
commune	demi journée en semaine (sans la cuisine, hors vacances scolaires et mercredis)	été	50	100	
		hiver	100	175	
	journée en semaine (sans la cuisine- hors vacances scolaires et mercredis)	été	75		
		hiver	150		
	journée en week-end ou férié (de 9 h à 8 h)	été	150	275	275
		hiver	225	350	350
	week-end (du vendredi 18h30 au lundi 8 h)	été	225	550	550
		hiver	375	700	700
hors commune	demi journée en semaine (sans la cuisine, hors vacances scolaires et mercredis)	été	225	225	
		hiver	300	300	
	journée en semaine (sans la cuisine, hors vacances scolaires et mercredis)	été			
		hiver			
	journée en week-end ou férié (de 9 h à 8 h)	été	450	450	450
		hiver	525	525	525
	week-end (du vendredi 18h30 au lundi 8 h)	été	900	900	900
		hiver	1050	1050	1050

Salle du Tertre capacité 50 personnes Fin d'utilisation : 22 heures, musique et barbecue interdit.			Associations et professionnels	Particuliers
	journée en week-end ou férié	été		100
		hiver		150
hors commune	location régulière - activité hebdomadaire (max 3h)	été	20	
		hiver	30	

Complexe sportif salle multi-sports ou terrain de football			associations - écoles
hors commune	location ponctuelle	journée	150
		1/2 journée	100
	location régulière	journée	30
		1/2 journée	15

Complexe sportif salle étage			Associations- Ecoles
hors commune	location ponctuelle	journée	150
		1/2 journée	100
	location régulière - activité hebdomadaire (max 3h)		20